



EXTRAIT DU
République française
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Date de la convocation: 23/09/2026

Membres en exercice
: 11

Présents : 8

Votants : 10

Pour : 8

Contre : 0

Abstentions : 2

*vingt-huit septembre deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Laurent ROUX*

Présents : Laurent ROUX, Anthony DA SILVA RAMOS, Florian UGHI,
Sylvie COLONNA D'ISTRIA, Rudy WUNDERLIN, Charlotte SZILAGYI,
Régine GRABARCZYK, Nicolas NEY

Représentés : Sophie VIAL représentée par Anthony DA SILVA
RAMOS, Agnès BERGERON représentée par Nicolas NEY

Excusés : Viviane ISNARD

Absents :

Secrétaire de séance : Florian UGHI

Objet : Attribution du Lot 3 - Immeuble de l'Edelweiss - DE_2026_066

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°DE-2026-063 du 28 juillet 2026, le Conseil Municipal a mis en vente le lot 3 d'une superficie de 37 m2 de l'immeuble Edelweiss, situé sur la parcelle cadastrale AB-128, sis 141, route de Vieraron, au prix de 50 000 euros.

La commune a reçu une offre d'achat au prix demandé.

Monsieur le maire propose au conseil municipal de se positionner sur cette offre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ACCEPTE la proposition d'achat de Monsieur et Madame Thierry CAMBON et au prix de 50 000 euros (cinquante mille euros) hors frais de notaire et d'acte.

CHARGE Monsieur le Maire de procéder à la vente de ce bien.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire

Laurent ROUX



Date de transmission de l'acte: 29/09/2026
Date de reception de l'AR: 29/09/2026
004-210402400-DE_2026_066-DE
A G E D I

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 24 Rue Breteuil 13006 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.



Date de transmission de l'acte: 29/09/2026
Date de reception de l'AR: 29/09/2026
004-210402400-DE_2026_066-DE
A G E D I